



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019**

Le 26 avril 2019, à 18h00,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 23 avril 2019, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Béatrice PUGINIER – Florise SICHEL

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Régis BERNALEAU à Jean-François INDA
Bernadette HENRIEY à Hélène PIQUER
Christophe PEPIN à Nadine DUCOURTIOUX
Rosy PIRAME à Dominique LAFRENOY
Jean RENOUD à Gérard DUBO
Gérard SONGY à Michel HAUTIER

Absent Excusé : Jean-Paul BOSC

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES

2019.26.04-01 TRAVAUX DE VOIRIE ALLÉE DU LUQUET – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Des travaux de voirie et d'assainissement pluvial, allée du Luquet, ont été autorisés. Une consultation a été lancée et il est nécessaire de désigner l'entreprise intervenante.

Vu le marché à procédure adaptée et le rapport de Monsieur Eric VERON, représentant la Société ADDEXIA, maître d'œuvre,

Oui la présentation réalisée par la Société ADDEXIA qui propose de retenir l'offre de la Société EIFFAGE réputée la mieux disante, pour un montant TTC de 467 400 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide cette proposition.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2019.26.04-01** – Attribution du marché de travaux de voirie allée du Luquet